COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 1ER JUILLET 2025 A 19H00

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur MOREL patrice, maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Etaient excusés : LAILLET Franck, SILVA Vanessa, PREVOST Laurent

Etaient absents CARON Vanessa, BEURRIER Cathy

Monsieur Blandine GENTILHOMME a été nommée secrétaire de séance.

Il y a constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du conseil municipal. Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a absence de quorum le Conseil Municipal peut être convoqué à nouveau à trois jours au moins d'intervalle. Il pourra alors délibérer valablement, sans condition de quorum.
Il est donc décidé que le Conseil Municipal se réunira à nouveau le mardi 8 juillet 2025 à 19h00.